

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHOC SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LEGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{re}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — — Express.
3 — 47 — — — matin, Express-Poste.
9 — 20 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — — soir, Omnibus.
9 — 14 — — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — — 13 —
Trois mois, — 5 25 — — 7 —

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Maintenant que le fils de Fuad-Pacha est revenu avec la ratification de la convention concernant les Principautés, il n'est pas douteux que la diplomatie va prendre sérieusement en main l'affaire de la navigation du Danube. Il paraît qu'on s'attend à Vienne à des demandes catégoriques qui ne pourront pas être plus longtemps éludées, et les conseillers de l'empereur François-Joseph s'efforcent de s'entendre préalablement avec la Turquie.

« Plusieurs conférences ont eu lieu ces jours-ci, nous écrit-on, entre le comte Buol et l'ambassadeur ottoman, prince Kallimaki, et nous apprenons qu'elles avaient trait à l'acte de navigation du Danube. La Porte montre beaucoup de faiblesse et d'hésitation sur cette question, et le cabinet de Vienne doit craindre que cette attitude ne finisse par compromettre sa propre position. On sait que le comte Buol a adressé récemment une note au sujet de l'acte de navigation aux cours de Munich et de Stuttgart; il est donc nécessaire qu'il s'entende également sur cette question avec la Porte.

Nous devons dire à ce propos, que le bruit courait déjà, le 22, à Vienne, qu'une réponse à la note du comte Buol avait été envoyée à la chancellerie autrichienne par le gouvernement bavarois, et qu'elle ne contestait pas au congrès de Paris le droit d'examiner le traité réglementaire du 26 novembre 1857, arrêté entre les quatre puissances riveraines, concernant la navigation du Danube, ce que désirait l'Autriche. La réponse bavaroise se bornerait à dire que l'on ne peut constater ce droit que pour l'annulation des dispositions essentielles de ce même traité.

Sur cette réserve, les correspondances autrichiennes s'efforcent de donner à entendre que le traité conclu entre les puissances riveraines du Danube ne saurait être révisé, et que la Porte finira par comprendre que si elle est moins intéressée que l'Autriche au maintien intégral du traité, « son honneur lui commande de soutenir l'œuvre commune. » Les plus grands efforts sont tentés, en ce

moment, par la diplomatie anglaise, tant à Vienne qu'à Constantinople, à Munich et à Stuttgart; mais ils ne sauraient être, dit l'un de ces correspondants, couronnés de succès. Ce qui paraît assez positif, c'est que jusqu'à ce jour, aucun de ces États signataires du traité, ne s'est mis en mesure d'envoyer des délégués à Vienne, dans le but de se livrer au travail de révision dont on a parlé. » Ainsi voilà que les déclarations formelles du Congrès seraient considérées comme une lettre morte.

Il est évident que le comte Buol reste beaucoup en deçà de ces folles espérances; mais la thèse qu'il fait soutenir par ses organes, plus ou moins officieux, ne doit point rester ignorée. Si on exagère ainsi la résistance jusqu'à son extrême limite, c'est qu'on veut lui donner en réalité une certaine étendue. La chicane a depuis longtemps élu son domicile à Vienne, et les interprètes qu'elle y a formés ont la réputation d'être passés-maitres. On doit donc s'attendre à de nombreux interlocutoires avant d'aboutir au résultat désiré par les grandes puissances. Mais nous ne doutons pas que le but soit atteint, si on fait preuve d'une volonté ferme et d'un certain esprit de suite. — Havas.

Les opérations contre la Chine ont été dirigées avec beaucoup de suite, d'intelligence et d'énergie; mais si le succès est dû à l'entente parfaite qui n'a cessé de régner entre les puissances alliées, tout le monde reconnaît que l'idée du plan suivi appartient à l'initiative de la France. Ce fait a été constaté par la presse de Londres avec le ton passionné qu'elle apporte dans toutes les discussions et il n'en est que mieux établi. — Havas.

Nous touchons au moment où le *Moniteur* doit nous révéler, inévitablement, les décisions du gouvernement impérial en ce qui concerne la législation sur le commerce des céréales; c'est, en effet, le 30 de ce mois qu'expire la mise en vigueur des décrets qui régissent provisoirement cette branche commerciale. Plus nous approchons du terme fatal, plus l'anxiété augmente; elle règne non-seulement

parmi nos producteurs et nos négociants, mais aussi dans les pays qui entretiennent avec la France des relations suivies, se rattachant au commerce des grains. Les arrivages de céréales de toute nature continuent d'abonder à Marseille, sous l'influence de la crainte du rétablissement de l'échelle mobile. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 24 septembre. — La *Gazette de Londres* publie l'avis que les sujets britanniques se rendant sur le continent par la Belgique, seront dispensés d'avoir des passeports contresignés par le consul de Belgique en Angleterre.

Madrid, 25 septembre. — Le gouvernement consacre une somme de 200.000 réaux pour les dépenses de l'exposition des Beaux-Arts.

Berlin, 24 septembre. — Le président du conseil des ministres part ce soir par un train spécial pour Varsovie, afin de travailler avec le prince de Prusse; il doit être de retour ici, mardi, 28.

La *Correspondance prussienne* annonce que le règlement de la question du papier-monnaie est ajourné pour un temps indéfini.

Londres, 25 septembre. — Le nouveau câble entre la Hollande et l'Angleterre a été posé avec succès.

Le *Times* recommande qu'on en finisse avec la question des droits de stude et la réduction de l'escompte.

Le paquebot *North-Stan* est arrivé, apportant des nouvelles de New-York, du 11 septembre, avec 195.000 dollars pour la France.

Un accident terrible est arrivé sur le chemin de fer d'Indiana.

Londres, 25 septembre. — Le duc de Malakoff doit arriver aujourd'hui de Clermont en Norfolk et l'on pense qu'il partira lundi pour Paris. — Havas.

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord*

FEUILLETON

LA GAZETTE DE LA MÈCHE.

SIMPLE CAUSERIE.

(Suite et fin.)

— Allons, Madurec, ensuite, s'écriait-on de toutes parts.

« — Doucement, madame Bertrand, dit gravement le conteur; si vous rencontrez madame Durand, vous lui direz que madame Vincent a trouvé madame Jean-Jean, qui lui fait agréablement toutes sortes de compliments, à la mode du gaillard-d'avant. C'était pour vous dire en vous disant que deux petits écus ne font pas six francs. La rocambole du grand Océan.

« — Doncques, depuis que Flageolet avait reçu une douzaine de coups de martinet à la seule fin de lui enseigner la sagesse, et de ça la peur du serpent, sans compter les sottises qu'on lui disait dans l'équipage, rapport à ce vilain passager qui était au fond de la cale, le pauvre mousse avait fait ses réflexions; il vint me trouver.

« — Père Madurec, me dit-il, vous êtes un brave, un ancien et un vrai.

» — Après!

» — Ça veut dire que j'ai bien du chagrin et de la mi-

sère, on m'a piqué une douzaine, on m'a chassé de chez le père Ramassis-Ramassat; l'équipage m'appelle oiseau de malheur, et je suis à cette heure le chien du bord.

« — C'est juste, tu as mangé ta consigne; tu seras peut-être l'auteur d'un malheur ou de quatre. Qui te forçait à tirer la bigaille de sa botte?...

« — Père Madurec, dit-il en pleurant, j'ai bien repentance de ce que j'ai fait, et si je savais sauver l'équipage en me mettant dans la gueule de l'autre, j'irais à la minute, sans mentir... Donnez-moi donc conseil; ce que vous me direz, je le ferai, quand il faudrait me jeter du haut en bas du mât de flèche sur le pont.

« — Bêtises, mon gars, ça n'avancerait qu'à donner de l'ouvrage au docteur... Voici mon idée.

« Ce pauvre petit Flageolet me faisait de la peine, on voyait qu'il avait tout à fait changé sur la route, et comme dit le curé: « A tout péché miséricorde! » ainsi donc, je lui dis:

« — Flageolet, je n'y vois qu'un moyen; fais un vœu à sainte Anne pour qu'elle te tire de passe et nous aussi. Tu vas bien prier le bon Dieu et la sainte Vierge, matin et soir.... Et si nous parons la coque, au retour en France, tu l'en iras à pied à Romengol ou à sainte Anne-d'Auray, ou à Recouvrance... à ton choix, un cerge à la main.

« — Merci, père Madurec, je vas faire de même.

« Voilà donc mon Flageolet qui vire à la dévotion, de

manière que dans l'équipage on commença par le respecter... quoique ça ne fût pourtant qu'un fahi mousse, un gringalet, un rien du tout.

« Personne à bord ne pensait à la bigaille, hors le père Ramassis, comme je l'ai dit, mais de plus Flageolet y pensait toujours, il avait fait son vœu et il se répétait: « Si la bêtasse ne paraît pas, c'est à cause de mes prières. »

« Mais quand je criai: — Aux armes! le serpent!... le serpent! Flageolet fut le premier de bout; il court à moi, il vent se mettre en travers la gueule du boa pour me sauver à ses dépens.

« Le monde l'en empêcha.

« Une idée, ça venait de sainte Anne, bien sûr! il joue la Diane.

« Le serpent lève la tête et le regarde.

« — Nous sommes sauvés! crie le père Ramassis; allons, Flageolet, en avant la guimbarde!

« Et à mesure que Flageolet fait ses roulades dans le genre ficelé, la grosse bêtasse ne serrait plus si fort et se dérivait de ma jambe.

« Flageolet commence à s'en aller tout doucement.

« Ces boas-là ont apparemment du goût pour la musique. Flageolet n'était pas au bout de la batterie que l'autre se démarre tout-à-fait d'autour mon hamac, descend à plat pont et commence sa promenade sans siffler, en ouvrant bien ses deux oreilles qui sont des petits trous percés dans l'arrière de la tête et couverts d'une pe-

publie la correspondance suivante relative aux difficultés et aux troubles que susciterait, s'il en faut croire ce récit, la question de l'émancipation des serfs en Russie :

« On assure que les soulèvements des paysans russes dans plusieurs gouvernements sont bien plus importants que ceux qui ont été comprimés en Livonie, et qu'ils ont donné lieu à des scènes terribles. Malgré tout ce qu'on dit sur les dispositions de la noblesse russe à accepter les édits impériaux, on ne saurait se dissimuler qu'une partie de la noblesse y oppose une vive résistance et provoque ainsi les insurrections de paysans. D'après des Russes qui se trouvent ici, ces difficultés sont généralement plus grandes qu'on ne le croit, et les intentions réformatrices de l'empereur ne sont pas même appuyées par tous les membres de sa famille.

« Le grand-duc Constantin, quoiqu'il ne soit pas le chef du vieux parti russe, comme on l'a prétendu, est néanmoins avec ce parti dans cette question, et l'empereur ne trouve d'appui réel qu'auprès de sa mère. Un grand nombre de seigneurs russes vivent des redevances que leur paient leurs serfs établis dans les villes comme industriels et commerçants, et ceux-là perdraient tout leur revenu par l'émancipation. D'autres ne possèdent qu'un petit nombre de serfs cultivateurs, et après avoir donné à chacun d'eux la portion de terre à laquelle ils auront droit en vertu de l'émancipation, il ne leur resterait rien à eux-mêmes. Ces circonstances expliquent bien l'opposition d'une partie de la noblesse. »

PIÉMONT. — M. le comte de Cavour a envoyé une circulaire à toutes les cours de l'Europe pour expliquer la nature et la véritable portée de l'autorisation donnée par le gouvernement piémontais à la marine russe d'établir des magasins d'approvisionnement à Villafranca. La circulaire du noble comte affirme, ainsi que nous n'avons cessé de le répéter, qu'il ne s'agit que d'une cession, à titre gratuit et éminemment révocable, d'un terrain qui n'offre aucune importance au point de vue stratégique. — Havas.

FAITS DIVERS.

Jeudi, deux ballons devaient s'élever dans les airs : l'un partant de l'Hippodrome et dirigé par M. Godard aîné; l'autre, monté par M. Godard jeune, qui s'élevait au parc de Saint-Cloud.

Le mauvais temps a empêché le départ de celui de l'Hippodrome; mais, M. Jules Godard, obligé de tenir ses engagements, a dû, non pas prendre la mer, mais les airs, au milieu de la bourrasque qui bouleversait l'atmosphère.

Les spectateurs de cette ascension, accomplie dans des circonstances évidemment périlleuses, rien qu'à voir la façon dont l'aéronaute était emporté, avaient des craintes sérieuses qui ont failli être justifiées.

Arrivé au-dessus de Saint-Denis, M. Jules Godard, dans l'impossibilité de résister plus longtemps, voulut accomplir sa descente; mais, malgré la foule des paysans accourus et suspendus aux cordages, la force de l'ascension était telle, qu'il ne fut pas possible d'amener l'aérostat, et que M. Godard dut employer un moyen désespéré. Il coupa les cordes qui

retenaient la nacelle et tomba d'une hauteur de six mètres.

M. Godard en a été heureusement quitte pour d'assez fortes contusions et la perte de son ballon, qui a été emporté dans la direction du nord. M. Godard est parti aujourd'hui pour Bruxelles, avec l'espoir bien incertain de retrouver l'aérostat, dont la perte serait considérable pour lui.

— Voici une nouvelle bizarrerie de la loi, dans les îles anglaises de la Manche. Un homme recommandable, nommé Aobin, a été volé et maltraité la semaine dernière à Jersey; il est mort des suites des mauvais traitements. Des personnes que l'on croit inculpées dans cette affaire se sont sauvées à Guernesey. La police de Jersey les a suivies, mais elle a appris, étant arrivée à Guernesey, que les autorités locales n'avaient pas la faculté, suivant la législation de l'île, de laisser procéder à l'arrestation des personnes inculpées. Les autorités ont engagé la police à tâcher d'attirer ces personnes à bord, afin de les arrêter; on n'a pu y parvenir et les meurtriers sont demeurés impunis. Voilà une étrange législation!

— Le mouvement perpétuel, dont la découverte a été tant de fois annoncée, et qui n'en marche pas mieux, vient d'être inventé de rechef en Espagne.

Un chanoine de Segorbe, le docteur don Miguel Moraquey y Barcelo, annonce, par une circulaire, datée d'Aranzug, le 4 septembre, qu'il est l'inventeur des certains appareils mécaniques qui, sans consommation d'une substance quelconque et avec une vélocité et une force à discrétion, donnent le fameux mouvement perpétuel, cherché avec tant d'ardeur depuis deux mille ans. Le bon chanoine a voulu célébrer sa découverte par une cérémonie religieuse à laquelle il a invité, avec bon nombre de personnes de distinction, les représentants de toute la presse périodique espagnole. Cette cérémonie a dû avoir lieu le 8 septembre, on y a chanté le *Te Deum* et le *Salve Regina* pour remercier Dieu et la Sainte Vierge d'avoir permis une si belle invention.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dimanche a eu lieu le carrousel, en présence de M. le général inspecteur. L'entrée, grâce à l'obligeance de M. de Rochefort, a été libre, et les gradins se sont garnis en peu de temps d'une société brillante, toujours désireuse de contempler ces magnifiques exercices équestres qui ont fait un si grand renom à notre établissement militaire. A 4 1/4 le carrousel était terminé, et le cortège reconduisait M. le général Grand à son hôtel.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1858.

Présidence de M. Lowet.

(Suite.)

Routes départementales. — Un membre de la troisième commission présente au Conseil la situation des routes départementales.

Cette commission est d'avis d'adopter, quant à présent, purement et simplement, les propositions de M. le préfet et de voter une somme de 300,933 fr. 82 cent., dans laquelle se trouvent compris les 42,500 fr. déjà votés pour les routes stratégiques.

Voici les crédits alloués pour notre arrondissement :

Route n° 1, de Saumur à Nantes.....	17,000 f. »
— n° 2, des Ponts-de-Cé à Loudun.....	17,700 »
— n° 5, d'Angers à Tours.....	9,400 »
— n° 10, de Saumur à Tours.....	3,200 »
— n° 12, de Brissac à Vihiers.....	10,000 »
— n° 14, de Saumur à la Varenne.....	22,310 90
— n° 15, de Chemillé à Saint-Augustin-des-Bois.....	26,000 »
— n° 16, de Saumur au Lude.....	7,400 »
— n° 21, de Saint-Rémy à Saumur.....	1,000 »
— n° 22, de Saumur à Chinon.....	400 »

Largeur de roues. — M. l'ingénieur en chef a examiné la question de savoir si la largeur actuelle des roues de voitures a pour effet de dégrader plus profondément les routes. Il ne croit pas que la suppression des anciens règlements ait eu la moindre influence sur l'usure des chaussées, qui, selon lui, n'a pas été plus grande ces dernières années que pendant les années antérieures, mais seulement plus apparente; aussi la troisième commission pense-t-elle qu'il n'y a pas lieu d'appuyer le vœu formulé en 1857 par le conseil d'arrondissement de Segré, tendant au rétablissement de règlements qui gêneraient une liberté dont l'industrie profite.

Le Conseil partage, sur ce point, l'avis de sa troisième commission.

Ponts suspendus. — La compagnie concessionnaire du pont suspendu de Saint-Florent sur le Thouet a été, par un arrêté du 6 juillet dernier, mise en demeure d'exécuter divers travaux de consolidation et de réparation.

Le vœu émis par le conseil d'arrondissement de Saumur, au sujet de l'opportunité de ces mesures de précaution, a donc été devancé, et les travaux étant exécutés en ce moment, il n'y a plus lieu de s'en occuper; mais un accident récent arrivé sur le pont de Chalonnès et les dangers que semble offrir ce passage déterminent la troisième commission à appeler l'attention de M. le préfet sur la nécessité de faire surveiller très-activement tous les ponts suspendus du département, à raison des dangers qu'ils peuvent présenter à l'avenir.

Le Conseil adopte l'avis de sa troisième commission sur la nécessité de cette surveillance.

Travaux neufs. — Les crédits alloués pour travaux neufs sur les routes départementales, en 1858, se sont élevés à la somme de 258,972 fr. 92 cent.

Les travaux qui seront achevés en 1858, sont :

1° La partie de la route n° 14 comprise entre les Tuffeaux et le chemin des Loges, 1,561 mètres;

2° La partie de la même route comprise entre Coutures et la Main-de-Bois, sur une longueur de 4,164 mètres.

Le Conseil vote pour la construction de la route départementale n° 14, de Saumur à la Varenne, entre les Loges et Gennes, sur une longueur de 5,123 mètres, 50,000 fr.

Et pour l'achèvement de la route départementale n° 21, de Saint-Rémy à Saumur, sur 2,367 mètres de longueur, 801 fr. 09 c.

Réunion de communes pour l'entretien d'une école.

— M. le préfet a mis sous les yeux du Conseil une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes par laquelle M. le ministre signale l'intérêt qu'il y aurait pour l'Etat et les départements,

tite peau fine comme peau d'oignon, de façon qu'on ne les voit pas. Ça c'est une explication du père Ramassis-Ramassat.

« Flageolet monte sur le pont, toujours jouant : *Larifa! larifa! larifa!* maître boa se promenait derrière à sa suite comme un caniche, et l'équipage regardait la chose les yeux ouverts comme des sabords.

« — Arme le grand canot! embarque Flageolet, pousse au large.

« Notre musico de serpent, voyant que sa musique s'en va-t-à large, ne fait ni un ni deux, et descend le long jusqu'à l'eau, et à l'eau nagé comme une anguille à la suite de l'embarcation.

« — Ah! mon serpent! mon serpent! disait le père Ramassis-Ramassat, qui était aussi dans le canot, mon pauvre serpent qui file son nœud.

« — Taisez-vous donc! s'il vous entendait au lieu d'entendre Flageolet, il serait dans le cas d'entrer dans l'embarcation.

« Mon père Ramassis vous met deux balles dans son fusil à deux coups : — Vif ou mort je l'aurai, dit-il.

« Et il ne mentit pas; car en arrivant à terre, Flageolet se tut : il commençait à n'avoir plus de souffle, le pauvre gars.

« Le serpent monte sur la grève, le père Ramassis l'ajuste au clair de la lune et lui envoie une balle de gros calibre dans le ventre, juste à l'endroit où l'écaille est plus fine.

« La méchante bêtasse se vire, se devire, se mâte, siffle à faire trembler.

« Tirez! tirez donc! criaient les canotiers.

« Plus souvent, répond le père Ramassat, je lui gâterais la peau..... Assez de né l'avoir pas vivant, assez de lui avoir fait un trou..... Attendez!

« On reste à grande portée de fusil; maître boa fait un baehanal, un branle-bas, il abattait les brousses avec sa queue, il dansait sa dernière danse..... car il finit par tomber comme une masse.

« Alors le père Ramassis débarque seul, son fusil armé, son grand couteau de chasse, paré et dégainer.

« Maître serpent vivait encore; mais quand même il aurait voulu, il n'aurait pu remuer ni bras ni jambe, la balle le gênait trop.

« Pour lors le père Ramassis tire une corde de sa poche, lui jete un nœud coulant autour de la tête, et le hâte par ce moyen jusqu'au pied d'un arbre. Ensuite de ça, il lui enfonce son couteau d'un coup roide à l'endroit qu'il connaissait, au cœur apparemment, si tant seulement un boa pareil a un cœur; après quoi, sans gêne, il l'ouvre de bout en bout, vide le ventre, laisse par terre les tripes où nous vîmes encore les restes d'un gros rat de la cale, reprend son bout de corde, et l'envoie dans le canot. En revenant à bord, nous ramenions le signor à la remorque. Aussitôt le père Ramassis l'empailla soignant, mais c'était de l'étope qu'il mettait dedans avec des onguents qui pouaient la rage. Ensuite il recousit le

ventre, mit la machine au sec pendant trois ou quatre jours, et finit par l'amarrer en rond au-dessus de sa couchette; disant que si ce n'était pas pour le jardin du Roi, ça serait pour son cabinet.

« Eh bien, il a de jolies poupées dans son cabinet, Sa Majesté! excusez du peu!

« Tu n'as jamais rien vu de plus laid! Bleu-de-Ciel, ici présent, est joli en comparaison.

« Comme de juste, à la fin de la campagne, Flageolet a tenu son vœu à sainte Anne, et je suis allé de compagnie avec lui. Nous avons brûlé trois cierges, et pendu le filre en écrivant dessous : *ex voto rapport à un serpent boa!*

« Flageolet, depuis ce temps, a fait son avancement; il est pour le quart d'heure gabier de misaine à bord de la frégate la *Trente-six-Côtes* (1).

« Cric, crac! cinq cents doublons dans mon sac, un crapeaud dans ton hamac!

Ainsi conclut Madurec, telle fut la signature de son feuilleton. Nous pourrions donner ailleurs une idée des premiers-Paris ou chiens perdus la *Gazette de la Mèche*; mais pour cette fois, il doit nous suffire d'avoir rapporté dans le style du bord deux de ces contes fantastiques qui font les délices des matelots, — grands enfants qu'une folle historiette distrait si aisément des grandes fatigues de leur rude métier.

G. DE LANDELLE.

(1) *La Terpsichore.*

sans nuire à celui des communes, de réunir les petites localités pour l'entretien d'une école.

L'article 36 de la loi du 15 mars 1850, oblige, il est vrai, toute commune à entretenir une ou plusieurs écoles primaires, mais le § 2 de ce même article donne au conseil départemental le droit d'autoriser une commune à se réunir à une ou plusieurs communes voisines pour l'entretien d'une école; mais M. le ministre ne s'aperçoit pas que depuis longtemps les communes aient usé de cette faculté, et il craint que de petites rivalités ne fassent obstacle à l'application de cette mesure et ne fassent peser sur certaines communes la création d'écoles trop onéreuses pour elles et dont la charge retombe en grande partie sur le département ou sur l'Etat.

M. le ministre, avant de provoquer une disposition additionnelle à l'article 36 de la loi du 15 mars 1850, laquelle serait ainsi conçue: « Le ministre de l'instruction publique peut décider que la même école desservira deux communes, sur la proposition qui lui en sera faite par le Conseil général, après avis du conseil départemental et celui des communes intéressées à la réunion, » désire connaître l'opinion du Conseil général:

1° Sur l'utilité qu'il peut y avoir à provoquer cette modification;

2° Sur les avantages que la mesure pourrait présenter dans le département de Maine-et-Loire, et sur le point de savoir si l'application de cette mesure serait opportune ou de nature à susciter des mécontentements et des réclamations.

La première commission signale une différence entre les termes du projet de loi et les termes de la circulaire.

Suivant le projet de loi, dans ses termes comme dans son esprit, l'initiative pour proposer la réunion appartient au Conseil général, puisque ce n'est qu'autant qu'il en ferait la proposition que le ministre pourrait décider que la même école desservira deux communes; tandis que, d'après la circulaire, il s'agirait d'attribuer l'initiative de cette mesure au ministre, tenu seulement de prendre l'avis du Conseil général.

Sous le bénéfice de ces observations, la première commission propose au Conseil d'émettre un avis favorable au projet de loi, mais seulement dans les termes où il est rédigé, et en réservant l'initiative des propositions au Conseil général.

Quant à l'utilité de la mesure en Maine-et-Loire, elle sera en quelque sorte sans application, aucune charge pour complément de traitement n'incombant à l'Etat et les deux centimes spéciaux votés par le Conseil général produisant des ressources suffisantes; elle ne susciterait de mécontentement qu'autant qu'elle permettrait de revenir trop facilement sur les faits accomplis et d'arriver ainsi à la réunion de communes qui ont aujourd'hui des écoles séparées.

Le Conseil, adoptant les observations de sa première commission, émet un avis favorable au projet de loi, dans les termes où il a été présenté.

Situation de la caisse des retraites. — Un membre de la première commission fait connaître au Conseil, d'après le rapport de M. le préfet, la situation de la caisse des retraites établie par ordonnance du 31 août 1838, en faveur des employés de la préfecture, des sous-préfectures et dont les charges et bénéfices ont été étendus depuis au personnel des archives, à celui des chemins vicinaux et à l'inspecteur des enfants trouvés.

(La suite au prochain numéro.)

Le *Moniteur* publie aujourd'hui seulement le décret suivant, daté du 23 août:

Art. 1^{er}. Les étudiants des Facultés de médecine aspirant au doctorat doivent produire, avant de prendre la première inscription, le diplôme de bachelier ès-lettres, et, avant de prendre la troisième, le diplôme de bachelier ès-sciences, restreint pour la partie mathématique.

La restriction indiquée dans le paragraphe précédent sera l'objet d'un règlement ministériel délibéré en conseil impérial de l'instruction publique.

Art. 2. Le baccalauréat ès-sciences, exigé des étudiants en médecine, est délivré sous la forme d'un diplôme spécial, qui n'a de valeur que pour les études médicales.

Les droits à percevoir pour le baccalauréat ès-sciences des étudiants en médecine sont fixés à la somme de cinquante francs, ainsi répartis:

Examen	30 fr.
Certificat d'aptitude...	10
Diplôme	10
Total égal.....	50 fr.

Art. 3. Les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier ès-sciences, spécial aux étudiants en médecine, peuvent l'échanger contre un diplôme ordinaire de bachelier ès-sciences, en subissant la partie

de l'examen dont ils ont été dispensés la première fois, et en payant le complément des droits montant à la somme de 50 francs.

Art 4. Jusqu'au 1^{er} novembre 1861, les jeunes gens pourvus du diplôme ordinaire de bachelier ès-sciences peuvent prendre leurs inscriptions et leurs grades dans une Faculté de médecine, sans être tenus de produire le diplôme de bachelier ès-lettres.

Ce décret est précédé d'un rapport à l'Empereur, dans lequel M. le ministre de l'instruction publique explique les causes qui l'ont amené à rétablir la condition du baccalauréat ès-lettres pour les étudiants aspirant au doctorat en médecine.

L'Union bretonne, de Nantes, publie la note suivante:

« Chacun de nous a pu lire, dans des relations de voyages, le récit du repas d'un serpent boa avalant un bœuf. On lit, on s'étonne, on s'émeut, on doute. Le contenu est plus gros que le contenant! Est-ce possible? J'ai pu voir en petit un spectacle analogue.

« M. Moride est un amateur éclairé de toutes les sciences. On voit aux côtés de la devanture de sa pharmacie, de petits jardins où des plantes rares croissent et verdissent sous la double influence de la lumière et de la chaleur concentrées. Là, vivent des animaux de différentes espèces, entre autres une élégante petite couleuvre. Croirait-on que cet animal, gros comme le doigt d'un enfant, avale une grenouille grosse comme le poing?

Après trois semaines de jeûne (depuis un semblable repas, il s'était écoulé quinze jours de digestion et une semaine d'attente), j'ai vu le reptile s'élancer sur une grenouille avec une rapidité surprenante; la saisir au bond par une patte, et sans cesser de la mordre, l'avaler; puis sa bouche se dilate, envahit le ventre, tourne pour atteindre la tête et l'engloutit à son tour; la tête si fine de la couleuvre s'aplatit, sa bouche s'élargit, son cou se gonfle; des mouvements musculaires animent tout son corps, et à chacun pénètre tout entière, toute vivante, amincie, étirée, malgré tous ses efforts, la grenouille, qui sent à chaque instant s'annihiler son individualité et son moi passer à l'état de non moi. C'est en vain qu'elle saute, entraînant son ennemie dans ses bords, qu'elle écarte ses pattes postérieures, la déglutition l'entraîne toujours, la réduit; il n'en reste bientôt plus rien qu'une grosseur qui s'agite dans la panse, pendant que de sa langue fourchue, la vipère se lèche les lèvres à la manière d'un chat bien repu. »

Le 15 septembre, était le jour fixé pour les concours agricoles de l'arrondissement de Bressuire. Cette circonstance avait attiré dans cette ville grande affluence, et M. le Maire de Bressuire avait voulu terminer cette fête par un feu d'artifice. Ce feu a été tiré par un de nos concitoyens. Voici ce que nous trouvons à cette occasion dans le *Bressuirais*: « Bien avant huit heures, la foule remplissait de nouveau la place Saint-Jacques. Vis-à-vis la tente, allait être tiré le feu d'artifice exécuté par MM. Charles frères, artificiers de la ville de Saumur. Cette œuvre de pyrotechnie a parfaitement réussi. Après avoir assisté à la prise de Canton par les Français, l'une des principales pièces du feu d'artifice, tout le monde a admiré l'illumination, en feux de Bengale, de notre beau clocher. »

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Toulonnais*, du 25, rend compte en ces termes de l'explosion de la chaudière du *Roland*, dont le télégraphe a apporté la nouvelle.

« Un affreux malheur est arrivé hier matin, à 11 heures, à bord de la corvette à vapeur le *Roland*, qui se trouve mouillée dans notre port, à l'intérieur de l'Arsenal. Pendant que l'on faisait des essais sur place, une des parois de la chaudière s'est fendue subitement et a donné passage à une colonne de vapeur qui a brûlé horriblement tous ceux qu'elle a touchés. La nouvelle de ce malheureux accident a réuni bientôt, aux abords des portes de l'Arsenal, une partie considérable de la population qui a éprouvé un sentiment de commisération et de profonde douleur, en voyant arriver les infortunées victimes de cette épouvantable catastrophe. La plupart des hommes atteints sont presque complètement défigurés, et l'on craint même que plusieurs d'entre eux ne puissent pas survivre à leurs blessures. Vingt-quatre hommes ont été blessés. Sur ce nombre 5 ont été transportés à leur domicile, et 19 à l'hôpital de la marine.

« Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons avec le plus grand regret, que neuf des

malheureux blessés sont morts, après avoir enduré les plus cruelles souffrances.

« Tout les blessés qui ont succombé ont été assistés dans leurs derniers moments par M. Vidal, aumônier de l'hôpital de la marine. »

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur*: S. A. I. le prince Napoléon est parti ce matin pour Varsovie, où il est envoyé par l'Empereur, à l'occasion de la présence de l'Empereur de Russie dans cette ville.

MONSIEUR LE DIRECTEUR.

Depuis quelques jours, la malveillance se plaît à répandre le bruit que le nouvel ouvrage publié par notre maison sous le titre: *De l'injustice dans la révolution et de l'ordre dans l'Eglise*, réfutation de P.-J. Proudhon, par M. Adolphe Huard, vient d'être saisi. On va même beaucoup plus loin, on prétend que le tribunal de police correctionnelle vient de prononcer contre nous un jugement qui nous condamne à deux mois de prison.

Nous donnons un démenti formel à ces bruits absurdes et mensongers; l'ouvrage en question est si peu saisi que S. E. Monseigneur le Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, vient d'adresser à l'auteur la lettre suivante:

« MONSIEUR,

« La pensée que vous avez est digne d'un chrétien; mais vous l'avez développée avec une supériorité de vues qui rend votre ouvrage doublement précieux. Je vous remercie de me l'avoir adressé.

« Je prie Dieu de répandre sa bénédiction sur celui qui s'emploie si noblement, si courageusement et si pleinement à son service.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

» † CÉSARE.

» Cardinal-Archevêque de Besançon. »

Nous déclarons donc hautement en continuer la vente.

Nous comptons, Monsieur, sur votre bienveillance et votre justice, pour insérer cette lettre dans votre estimable journal, afin que vos lecteurs ne se laissent pas abuser par les odieuses calomnies qui se répandent contre nous.

Agrez, etc., A. LEBIGRE-DUQUESNES freres.

La FRANCE ÉLÉGANTE est le seul journal du genre auquel son immense succès permette d'offrir à ses abonnés deux numéros par mois pour le prix d'un seul. Mais succès oblige. Aussi d'importantes améliorations viennent-elles d'inaugurer la sixième année de sa publication et en faire bien décidément un recueil hors ligne, le plus charmant cadeau qu'il soit possible d'offrir à une dame.

Outre une délicieuse gravure de modes colorée, inédite, chaque numéro contient des dessins de broderies, crochet, tapisseries, morceaux de musique, etc., etc. Ajoutez à ces éléments de succès des articles signés des noms les plus aimés de la littérature: Méry, Paul Féval, P. Zaccane, Jules Sandeau, Clémence Robert, etc., etc.

Le prix de l'abonnement est de 18 fr. par année. Envoyer un mandat à l'ordre du Directeur, 64, rue Sainte-Anne, à Paris.

Marché de Saumur du 25 Septembre.

Froment (hec. de 77 k.)	14 85	Graine de colza	26 —
2 ^e qualité, de 74 k.	14 25	— de lin	26 —
Seigle	9 20	Amandes en coques	— —
Orge	40 40	(l'hectolitre)	— —
Avoine (entrée)	11 90	— cassées (50 k)	78 —
Fèves	12 40	Vin rouge des Cot.	— —
Pois blancs	28 80	compris le fût	— —
— rouges	26 —	1 ^{re} choix 1857.	— —
Cire jaune (30 kil)	255 —	2 ^e —	100 —
Huile de noix ordi.	55 —	3 ^e (a) —	— —
— de chenevis	47 —	— de Chinon	90 —
— de lin	49 —	— de Bourgueil	120 —
Paille hors barrière	55 50	Vin blanc des Cot.	— —
Foin	94 —	1 ^{re} qualité 1857	— —
Luzerne (droits comp)	95 —	2 ^e —	55 —
Graine de trèfle	62 —	3 ^e (a) —	45 —
— de luzerne	40 —	— ordinaire	— —

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 25 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 75 00

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 96 00

BOURSE DU 27 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 75 25.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu par le Tribunal de Commerce, le 27 septembre 1858, le sieur Joseph PLANTARD, marchand boulanger à Chenetatte-les-Touffaux, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Rottier a été nommé juge-commissaire, et M. Maltier, huissier à Gennes, syndic provisoire.

Pour extrait conforme :
Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.

(473)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le jeudi 30 septembre 1858, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur Potier, chapelier à Saumur, rue de Fenet, n^o 33, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la communauté d'entre lui et Esther Mabillean, son épouse, décédée.

Il sera vendu :

Lits, conettes, draps, couvertures, rideaux, linge, effets, armoires, buffet, tables, chaises, deux beaux tours et les accessoires, quantité d'outils, poëlette et chaudière en cuivre.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN.

Sise à Saumur, montée du Fort, vis-à-vis le pensionnat de la Retraite.

S'adresser à M. DROUET, médecin aux Rosiers. (475)

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRÈS-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ**

Sise à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 4 kilomètres de Saumur,

Consistant en logement d'habitation et bâtiments d'exploitation vastes et complets, jardins, deux clos de vigne, contenant ensemble 1 hectare 10 ares; terres labourables, contenant 8 hectares 25 ares; bois-taillis, contenant 4 hectares 40 ares.

S'adresser audit notaire, ou à M. BOUTON, propriétaire. (370)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraichement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne.

S'adresser à M. LEROY, à côté.

A Louer Présentement

Une belle MAISON d'habitation, également propre au commerce, avec cave, écurie, remise et vaste angar, située rue du Petit-Thouars, n^o 2, à Saumur.

S'adresser dans la Maison. (438)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

A VIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy.

S'adresser à M. JOUFFRAULT.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

Découverte incomparable par sa vertu.

**EAU TONIQUE
PARACHUTE DES CHEVEUX**

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.
PRIX DU POT : 3 FR. (8)

MAGASIN DE MEUBLES,

GLACES ET PENDULES,

Place du Petit-Thouars, à Saumur.

GRAND RABAIS sur les MARCHANDISES cotées à prix fixe.

POUDRE DE A. MISMAQUE, breveté s. g. d. g., fournisseur de la préfecture de police, de police et autres grands établissements du gouvernement, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., etc. La Poudre-Mismaque détruit de suite et sans danger Punaises, Puces, Fourmis, Vers des meubles, et tous insectes; à Paris, 11, rue Mazagran; et à Saumur, M. Peralo-Coutard, négociant, rue du Puits-Neuf, et dans toutes les villes du département. (476)

En vente au bureau de l'Echo Saumurois :

**LE DELUGE
DE SAUMUR**

A MM. LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAUMUR.

AVEC DES OUVERTURES POUR GARANTIR A L'ADUENIR DES INONDATIONS ORDINAIRES DE LA LOIRE, NON-SEULEMENT LA VILLE DE SAVMVR, MAIS LES AVTRES UILLÈS ASSISES SVR CETTE RIUIÈRE,

Par BOVRNEAV.

Augmenté du récit des inondations de 1845 et 1856.

UN VOLUME IN-12 — PRIX : 1 FR. 25 c.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

ABONNEMENTS

6^e Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

Un an, 6 mois.
PARIS 15f. 8f.
DÉPARTEMENTS. } 48f. 40f.
Corse, Algérie. }
Étranger, selon le tarif postal.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS
Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste ou sur Paris, ou s'adresser aux Libraires et aux Messageries.

La France élégante, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa sixième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la France élégante a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année : — 1^o 24 numéros, format grand in-8^o, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2^o 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LÉLOIR; — 3^o 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4^o 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5^o 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6^o Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7^o et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

C'est ainsi qu'après avoir publié BERTHE, par Pierre ZACCONE, elle a commencé, le 15 septembre dernier, un des plus charmants romans de Paul FÉVAL, intitulé le CAPITAINE SIMON. Immédiatement après, viendront successivement DELPHINE, par M^{me} Clémence ROBERT, puis un roman de MÉRY, puis des Nouvelles de MM. Jules SANDEAU, Elie BERTHER, Edmond ABOUT, Alfred DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, Etienne ENAULT, Jules KERCOMARD, M^{me} Anaïs SÉGALAS, la comtesse DASH, Maria DELCambre, etc., etc.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

En cours de publication depuis le 15 septembre : LE CAPITAINE SIMON, par Paul FÉVAL.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,